



Accident non responsable avec vrade acceptée à l'assurance

Par **etoile7**, le **29/08/2012 à 17:25**

Bonjour, suite à un accident survenu en avril en Belgique alors que je suis française, accident non responsable avec une voiture ayant grillé un stop et embouti ma voiture ayant pour résultat une perte totale de mon véhicule. après passage de l'expert, j'ai accepté la vrade d'un montant de 6000 € et renvoyé les papiers signés avec mon accord + le certificat de cession signé. je n'ai obtenu pour l'instant qu'un remboursement de 350 € sur les 6000, ma question la voici: "[s]" si la vrade est de 6000 €, c'est bien le montant qui doit m'être remboursé? "[/s]" car je n'ai pas de nouvelles de la part de mon assurance depuis ce paiement et n'arrive pas à les joindre après maintes tentatives. Merci d'avance pour votre aide car cela fait + de quatre mois que je suis sans voiture et vraiment en difficulté.

Par **chaber**, le **29/08/2012 à 19:24**

Bonjour Quelles étaient vos garanties d'assurances? Je pense que les 350€ sont la valeur de l'épave payée par le cassaur. Si vous êtes assuré aux tiers, votre assureur effectue un recours auprès de l'assurance adverse, et cela peut durer un certain temps.

Par **etoile7**, le **30/08/2012 à 09:34**

déjà je vous remercie d'avoir répondu et de m'éclairer un peu... j'étais en effet assurée aux tiers. quand vous dites que mon assurance fait un recours à l'assurance adverse, cela veut

dire quoi? que l'assurance adverse doit me verser la différence?rn
je dois bien récupérer la somme de 6000 € en tout ? rn
comment cela se fait-il que ce soit si long?rn
merci d'avance.rn
cordialement.

Par **gege59**, le **30/08/2012** à **20:43**

Bonsoir.rn
Les recours avec les assureurs étrangers peuvent être longs effectivement.rn
Il faut attendre que le recours ait abouti pour obtenir votre règlement total, autrement dit il faut attendre que l'assureur belge ait réglé la somme à votre assureur français, puis ce dernier vous versera le solde de votre indemnité.rn
Bien à vous.